PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		**Réf.Ville de Wavre**: 23/19 pe2 **Ref. ARNE-DPA** :10013642/IBU.sgu
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DUDÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL		

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande introduite par la société **AQUA VITAL S.A. Avenue Newton 1 à 1300 Wavre**, en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 pour un projet de catégorie C ayant pour objet l'exploitation d'une prise d'eau existante ainsi que les installations nécessaires à la production et à l'embouteillage d'eau minérale pour la consommation humaine, dans un bien sis à Wavre, Avenue Léonard de Vinci 12, présentement cadastré Wavre, 3ème division, section A, n° 398 A.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population la décision du fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, en date du 29 février 2024, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, est complète et recevable et ne doit pas faire l'objet d'une étude complète de ces incidences.

[…] les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines ainsi que sur la gestion des eaux usées et des déchets […]

Cette décision est accessible dans son intégralité à l'adresse https://www.wavre.be/2319-pe2-aqua-vital

Conformément à l'article 24 du décret, le projet est soumis à enquête publique, d'une durée de quinze jours.

AFFICHAGE de l'avis d'enquête	**OUVERTURE** de l'enquête	**SEANCE DE CLÔTURE** de l'enquête (lieu, date et heure)	Les **observations écrites** peuvent être adressées par voie postale ou électronique au
13 mars 2024	**19 mars 2024**	**Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme** place des Carmes, 8 à 1300 Wavre **02 avril 2024 de 9h00 à 11h45**	**Collège communal** place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre **pe_pic@wavre.be**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale du **19 mars 2024** au **02 avril 2024** inclus.La décision du fonctionnaire technique de ne pas imposer une étude d'incidence au projet, est accessible à l'adresse

L'ensemble de documents est accessible sur **RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme**,** chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que le mardi 19/03 et le jeudi 28/03 de 16h à 20h.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone au 010/ 230.377 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi). A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement via le 010 230 455.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	**du conseiller en environnement**	**du fonctionnaire technique**
AQUA VITAL S.A. Avenue Newton 1 1300 Wavre ☎ 010 842 669	**M. Pierre Lavendy** Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455	**SPW ARNE- DPA** Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis en cours.

A Wavre, le **13 mars 2024**

Par le Collège :
La Directrice générale, La Bourgmestre,

Christine GODECHOUL Anne MASSON